

PLAN D'ACTION 2026-2027

Accessibilité numérique

Plan d'action annuel d'accessibilité numérique 2026

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue en matière d'accessibilité numérique, le Groupe Rocher poursuit en 2026 ses actions visant à améliorer l'accessibilité de ses sites et services numériques.

À la suite de l'audit d'accessibilité réalisé en 2026, plusieurs axes d'amélioration ont été identifiés. Le plan d'action 2026 privilégie les actions pouvant être mises en œuvre rapidement, notamment sur les contenus éditoriaux et les pratiques de publication, ainsi que la structuration de la démarche d'accessibilité au sein du groupe.

1. Mettre en place une gouvernance de l'accessibilité numérique

En 2026, le Groupe Rocher a mis en place un comité accessibilité réunissant les différents points de contact numériques du groupe, de ses marques et de ses entités.

Ce comité a notamment pour objectifs de :

- partager les bonnes pratiques en matière d'accessibilité numérique ;
- harmoniser progressivement les pratiques entre les différentes entités ;
- favoriser la montée en compétence des équipes en charge des contenus et projets numériques ;
- partager les retours d'expérience et les difficultés rencontrées ;
- identifier collectivement les priorités d'amélioration ;

Le comité constitue un espace de coordination et de partage permettant d'inscrire l'accessibilité numérique dans une démarche d'amélioration continue.

2. Améliorer l'accessibilité des images et contenus visuels

Le groupe poursuivra en 2026 l'amélioration de l'accessibilité des images présentes sur ses sites, notamment en veillant à la présence et à la pertinence des alternatives textuelles lorsque celles-ci sont nécessaires.

Une attention particulière sera portée aux images contenant une information utile à la compréhension du contenu ainsi qu'aux images utilisées à titre purement décoratif.

Cette démarche vise notamment à améliorer la restitution des contenus par les technologies d'assistance.

3. Renforcer les bonnes pratiques éditoriales

À la suite de l'audit réalisé en 2026, plusieurs améliorations seront apportées aux contenus éditoriaux du site Groupe Rocher.

Les pratiques suivantes seront notamment encouragées :

- utilisation d'une hiérarchie de titres cohérente ;
- rédaction d'intitulés de liens explicites ;
- structuration correcte des listes et citations ;
- indication des changements de langue lorsque nécessaire ;
- rédaction de titres de pages cohérents avec leur contenu ;
- attention portée à la lisibilité et à la compréhension des contenus.

L'objectif est de limiter la création de nouvelles non-conformités lors de la publication de contenus.

4. Améliorer progressivement l'accessibilité des documents téléchargeables

Une attention particulière sera portée aux documents mis à disposition sur les sites du groupe, notamment aux documents PDF et autres documents bureautiques.

Lorsque cela est possible, les équipes veilleront à publier des documents accessibles et à limiter la mise en ligne de documents présentant des difficultés d'accès pour les utilisateurs de technologies d'assistance.

5. Améliorer progressivement l'accessibilité des contenus multimédias

Le groupe poursuivra l'amélioration de l'accessibilité de ses contenus multimédias, notamment en identifiant les contenus nécessitant une transcription, des sous-titres ou d'autres dispositifs permettant leur accès au plus grand nombre.

Les nouveaux contenus multimédias feront progressivement l'objet d'une attention particulière lors de leur conception et de leur mise en ligne.

6. Identifier et prioriser les évolutions techniques nécessaires

L'audit réalisé en 2026 a également permis d'identifier plusieurs sujets nécessitant des évolutions techniques, notamment en matière de contraste, de navigation au clavier, de visibilité du focus, d'adaptation à différentes tailles d'écran, de formulaires et de certains composants interactifs.

Ces sujets feront l'objet d'une analyse et d'une priorisation afin d'être intégrés progressivement aux évolutions futures du site, en fonction des possibilités techniques et des ressources disponibles.

Le groupe poursuivra ainsi sa démarche d'amélioration de l'accessibilité numérique en tenant compte à la fois des besoins des utilisateurs, des résultats des audits et des évolutions de ses environnements numériques.